

Aide pour la communication de vos évènements

Éléments importants à indiquer pour annoncer vos évènements :

Sur votre communication (affiche et texte) indiquer :

- Le nom de l'animation
- Le lieu précis
- L'adresse ou nom de la commune
- Les horaires
- Les tarifs
- Les informations utiles et/ou programme
- Organismes/partenaires avec logo s'il existe
- Contact pour les demandes de renseignements et ou réservation

Outil pour créer vos affiches et visuels :

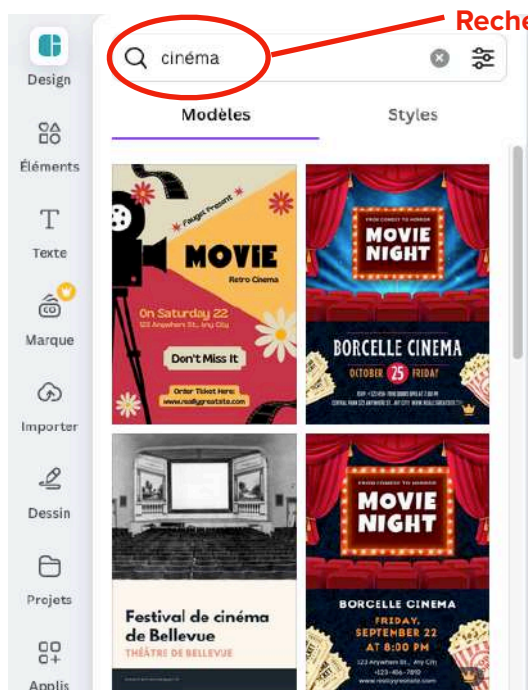
Vous pouvez utiliser l'**outil de design Canva** en version gratuite, il vous suffit de créer un compte.

- Sur la page d'accueil cliquez sur l'icône « Flyer (A4 : 21 x 29,7 cm) »



Flyer (A4 :
21 x 29,7 cm)

- Dans la colonne de gauche vous pouvez faire une recherche par mot clé ex : « cinéma » des visuels vous sont alors proposés
- attention à ne pas choisir un visuel avec le petit logo couronne en bas à droite du visuel (abonnement payant). Cliquez sur le visuel choisi, vous pouvez ensuite modifier le texte, les éléments et même ajouter les logos et photos.



Recherchez votre thème



Ne pas choisir les visuels
avec une couronne (payant)

Sites de photos libres de droits :

Si vous avez besoin d'éléments visuels pour vos affiches, vous pouvez aussi trouver des **photos et éléments visuels libres de droits** sur les deux sites suivants :

- [Pixabay](#) : taper votre mot clé (de préférence en anglais) et utiliser les images sous « Royalty-free images » les images sous « Sponsored Images iStock LIMITED DEAL: 20% off with **PIXABAY20** coupon » sont payantes. Une fois l'image choisie, cliquez dessus et téléchargez-là.
- [Freepik](#) : taper votre mot clé (de préférence en anglais) et utiliser les images sans la couronne (qui nécessitent un abonnement payant), vous pouvez les filtrer dans la colonne de gauche sous le filtre Licence en cliquant sur « Gratuit ». Une fois l'image choisie, cliquez dessus et téléchargez-là (3 téléchargements gratuits par jour).



Exemple Pixabay



Exemple Freepik

Réglementation :

- Ne pas utiliser des visuels et images que vous trouvez sur internet (ex : google images) si vous n'avez pas demandé les droits à l'auteur cf code de la propriété intellectuelle. Dans tous les cas, toujours mentionner les droits d'auteurs même si la personne vous a donné l'autorisation de l'utiliser. Vous pouvez aussi utiliser les sites avec images libres de droits : Pixabay et Freepik détaillés ci-dessus.
- Lorsque vous distribuez vos affiches et flyers en version papier pensez à ajouter la mention « *Ne pas jeter sur la voie publique* »
- La promotion d'alcool doit s'accompagner de la mention : « *L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération* »
- Lors de vos distributions de flyers : le faire uniquement dans les commerces, institutions, en main propre ou boîtes aux lettres, le dépôt des flyers sur les pare-brises des véhicules est interdit :
« La **loi** du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a rendu illégal le dépôt de supports publicitaires imprimés non adressés sur les pare-brises des **véhicules**. Les entreprises qui ne respectent pas cette réglementation sont passibles d'une amende de 1500 euros. »

Vos autres moyens communication :

Nous vous conseillons de communiquer en ligne dans la mesure du possible pour des raisons écologiques, économiques et plus de visibilité :

- Site internet si vous en avez un, possibilité d'en créer en version gratuite sur [wix.com](https://www.wix.com), [wordpress](https://www.wordpress.com), [Jimdo](https://www.jimdo.com), etc. (pas indispensable si réseaux sociaux à jour)
- Réseaux sociaux : [Facebook](https://www.facebook.com), [Instagram](https://www.instagram.com)
- Presse ([La Dépêche](https://www.ladepêche.com), [le Petit Journal](https://www.petitjournal.com), [actu.fr](https://www.actu.fr) et [Journal du jour](https://www.journaldujour.com))
- Affichage sur le lieu de l'évènement
- Distribution de flyers ou affiches dans les commerces, mairies et institutions (de manière raisonnée).
- Par mail aux personnes qui vous ont donné leur mail



Contenu photo/vidéo :

- N'hésitez pas à nous envoyer des photos et vidéos de qualité de vos animations pour que nous puissions communiquer au mieux vos évènements. Envoi possible via WhatsApp, Messenger sur le compte "[Émilie Manon Marine Tourisme](https://www.facebook.com/EmilieManonMarineTourisme)" ou par mail (si les fichiers ne sont pas trop lourds).
- Vous pouvez aussi nous demander des photos et vidéos que nous avons réalisées en interne pour communiquer de votre côté.

Exemple de contacts professionnels sur notre territoire pour la création de vos affiches, etc. :

- [Grafic création](https://www.trafficcreation.fr) au 06 16 05 90 37 ou traffic.creation@yahoo.fr
- [L'Atelier Idécom](https://www.latelier-idecom.fr) au 06 63 25 48 35 ou contact@latelier-idecom.fr
- [Studio Lalo](https://www.lalo.fr) au 06 62 47 71 69 ou infos@lalo.fr

Lien utiles et contacts de l'office de tourisme (contactez-nous pour toute question) :

Adresse : 12 Place de la République 82130 Lafrançaise

Téléphone : 05 63 65 91 10

Téléphone portable et WhatsApp : 06 44 17 14 27

Mail : oti@paysdelafrancaise.fr

Site internet : <https://www.lafrancaise-tourisme.fr/> pour les animations, consultez l'onglet : [Sortir](#)

Page Facebook des animations : <https://www.facebook.com/TourismeLafrancaise>

[Inscription à notre Newsletter](#) qui reprend les animations du Pays de Lafrançaise